

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 3 août 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4045-2018 HQD – Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs / RÉPLIQUE DU ROÉÉ AUX COMMENTAIRES D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES DEMANDES D'INTERVENTION
n/d : 1001-016

Chère consœur,

Par la présente, le ROÉÉ désire répliquer aux commentaires formulés par Hydro-Québec relativement aux demandes d'intervention (B-0041) dans le dossier cité en rubrique.

Tout d'abord, le ROÉÉ s'étonne qu'Hydro-Québec semble vouloir minimiser l'importance des enjeux de ce dossier en le présentant comme étant une simple demande de tarifs et conditions de service pour une nouvelle catégorie de consommateurs. Nous soumettons qu'au contraire, ce dossier n'a rien de banal ni commun.

En effet, la demande en électricité de cette nouvelle catégorie de consommateurs représente une demande équivalente à presque la moitié des besoins en puissance actuels d'Hydro-Québec et presque autant que la consommation annuelle en énergie actuelle au Québec. Ce qui est loin d'être ni banal ni commun. Par ailleurs, ce dossier a déjà fait l'objet d'une ordonnance de sauvegarde et d'une journée d'audience prévue qui en a plutôt nécessité deux compte tenu de l'intérêt inhabituel des participants. De plus, la demande porte sur la création d'un tarif selon l'usage et demande l'étude d'un Arrêté ministériel et d'un Décret gouvernemental. Cela est loin d'être routinier.

Le ROÉÉ s'étonne aussi qu'Hydro-Québec considère que l'intérêt des groupes environnementaux au dossier apparaît être indirect et « loin de l'expertise particulière de ces organismes ».

En effet, l'impact en puissance à la pointe de cet usage relativement inefficace, et peu créateur de bénéfices pour la société d'électricité est directement relié aux préoccupations environnementales du ROÉÉ, de même que l'amélioration de son efficacité par la récupération de la chaleur dégagée. De même, si la cryptographie, qui est un phénomène relativement nouveau, ne trouve pas d'expertise chez aucun groupe environnemental, ses impacts en puissance ne sont pas étrangers.

De plus, l'intégration nécessaire de critères environnementaux et de développement durable aux conditions de sélection fait partie de l'intérêt et de l'expertise du ROÉÉ.

Quant aux regroupements souhaités par Hydro-Québec, le ROÉÉ rappelle que la Régie refuse de manière générale d'obtempérer à de telles demandes. De plus, il est faux de prétendre que les groupes environnementaux défendent tous des positions similaires. Par contre, le ROÉÉ, qui regroupe déjà sept organismes intéressés, rappelle aussi qu'il collabore régulièrement avec les autres intervenants environnementaux de façon ponctuelle lorsque cela est opportun afin d'améliorer notre apport aux travaux de la Régie.

Enfin, le ROÉÉ considère son budget comme étant raisonnable dans les circonstances et rappelle qu'ultimement, la Régie a les pleins pouvoirs pour en juger de son acceptabilité et de l'utilité de son intervention.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ